

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUILLET 2023

Sur convocation en date du 21 juillet 2023 le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le 25 juillet 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Était absente excusée :

TREBOUET Caroline (pouvoir donné à Madame Annie RENARD)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame ROSSE Sandrine

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2023. Monsieur Arnaud ROBVEILLE observe qu'une erreur s'est glissée page 9 au point « Aide sociale individuelle », premier paragraphe : il faut en effet lire « fin décembre 2022 » et non 2023. Une fois la rectification effectuée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Puis il est procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

FETE NATIONALE – TARIFS REPAS DU 14 JUILLET

Le Maire expose que cette année, le repas du 14 juillet a été commandé et préparé par l'équipe municipale : il n'a pas été fait appel à un prestataire extérieur.

Afin de pouvoir facturer les repas, le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Hors Commune, à partir de 14 ans : 15.00 €
- Hors Commune, enfant de 5 à 13 ans : 5.00 €
- Hors Commune, enfant de moins de 5 ans : gratuit
- Gratuité pour les enfants et adultes de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces tarifs.

Délibération n° 2023/28 – Fixation du prix du repas du 14 juillet

Le Maire expose,

Dans le cadre du repas de la Fête nationale du 14 juillet, il est nécessaire que le Conseil municipal entérine les tarifs appliqués.

Le Maire a proposé les tarifs suivants, identiques aux années précédentes :

- Gratuité pour les enfants et adultes de la Commune
- Hors Commune, à partir de 14 ans : 15.00 €
- Hors Commune, enfant de 5 à 13 ans : 5.00 €

- Hors Commune, enfant de moins de 5 ans : gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année 2023.

Le Maire en profite pour remercier Madame Annie RENARD, 3^{ème} Adjointe, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal et des bénévoles pour leur participation active à la préparation de cet événement qui, une fois encore, a connu un beau succès.

Le Maire lit par ailleurs un courrier de Monsieur et Madame PARISSE adressé à l'ensemble des élus et des bénévoles en remerciement de cette agréable soirée.

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP – MODIFICATION

Le Maire propose de modifier les critères d'attribution du RIFSEEP, pour les motifs suivants :

- révision à minima tous les 4 ans du montant annuel maximum de la part IFSE et du CIA ;
- anticipation des avancements de grade.

Il soumet au Comité syndical les propositions de nouveaux montants annuels maximum :

✓ **Parts IFSE/agent temps plein :**

- CAT C - ADJOINT ADMINISTRATIF, ADJOINT TECHNIQUE
GROUPE 1 - Adjoint administratifs, Secrétaire de mairie : 2.016 €
GROUPE 2 - Adjoint techniques : 1.824 €

✓ **Parts CIA/agent temps plein :**

- CAT C - ADJOINT ADMINISTRATIF, ADJOINT TECHNIQUE
GROUPE 1 - Adjoint administratifs, Secrétaire de mairie : 672 €
GROUPE 2 - Adjoint techniques : 608 €

Le Conseil municipal approuve les modifications présentées qui seront soumises à l'avis du prochain Comité Social Territorial.

Le Maire précise que la secrétaire de mairie, actuellement Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, bénéficiera prochainement d'un avancement de grade : les démarches seront entamées lorsqu'elle sera à temps plein sur la mairie.

TRAVAUX – CHOIX DES FOURNISSEURS

Le Maire informe l'assemblée que Chartres Métropole a accédé à toutes les demandes de fonds de concours 2023 de la Commune.

Pour rappel :

Opération	Montant total HT	Financement FDI	Financement DETR	Fonds de concours obtenu	Reste à charge HT (TTC) Commune
Remplacement PC Maire	1.403,65 €	--		701 €	702,65 € HT
Voirie : trottoirs rue des Bruyères et de la Miterne	31.006,60 €	15.503,00 €		7.751 €	7.752,60 € HT
Voirie : création d'une sente piétonne	6.935,00 €	3.468,00 €		1.734 €	1.733,00 € HT
Eclairage sente piétonne	1.450,60 €	--		725 €	725,60 € HT
Projet structurant : Construction salle polyvalente associative	625.400,00 €	(en attente)	(en attente)	132.700 €	492.700,00 € HT

Par ailleurs, le Maire a reçu un courrier du 19 juin 2023 l'informant que le Bureau des Finances Locales de la Préfecture d'Eure-et-Loir ne donnait pas une suite favorable à la demande de subvention DETR/DSIL de la Commune dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente associative, par manque de crédits sur l'année 2023.

Le Maire a pris contact avec les services de la Préfecture afin d'obtenir un rendez-vous en septembre 2023 avec le secrétaire général.

Il propose de choisir les prestataires sur les opérations de travaux suivantes :

Création d'un chemin piétonnier le long de la RD939

Dans le cadre des travaux de création d'une sente piétonne le long de la RD939 depuis la rue des Bruyères jusqu'à un passage piétons situé à hauteur d'une sente piétonne existante vers le stade et l'école, trois entreprises ont été consultées et ont effectué une offre :

- TP28, d'un montant de 6.935 € HT, soit 8.322 € TTC ;
- EIFFAGE ROUTE, d'un montant de 21.449,50 € HT, soit 25.739,40 € TTC ;
- GROUPE TTC, d'un montant de 9.750 € HT, soit 11.700 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal retient l'offre de la société TP28 d'un montant de 8.322 € TTC et autorise le Maire à signer le devis s'y rapportant.

La création de ce cheminement permettra aux piétons de longer la RD en toute sécurité.

Délibération n° 2023/29 – Création d'une sente piétonne le long de la RD939 : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de création d'une sente piétonne le long de la RD939 depuis la rue des Bruyères jusqu'à un passage piétons situé à hauteur d'une sente piétonne existante vers le stade et l'école, trois entreprises ont été consultées et ont effectué une offre :

- TP28, d'un montant de 6.935 € HT, soit 8.322 € TTC ;
- EIFFAGE ROUTE, d'un montant de 21.449,50 € HT, soit 25.739,40 € TTC ;
- GROUPE TTC, d'un montant de 9.750 € HT, soit 11.700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'offre la moins disante de la société TP28, ZA la Vallée du Saule – 1 rue des Beaux Champs – 28170 TREMBLAY LES VILLAGES, d'un montant de 6.935 € HT, soit 8.322 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 500/23YD s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

Réfection de voirie communale : trottoirs et chaussée rues de la Miterne & des Bruyères, chaussée rue des Bruyères

Dans le cadre des travaux de reconstitution des trottoirs rue de la Miterne et rue des Bruyères, ainsi que la réfection de la chaussée rue des Bruyères, trois entreprises ont été consultées et ont effectué une offre :

- TP28, d'un montant de 31.761,60 € HT, soit 38.113,92 € TTC ;
- EIFFAGE ROUTE, d'un montant de 48.203,75 € HT, soit 57.844,50 € TTC ;
- GROUPE TTC, d'un montant de 38.992 € HT, soit 46.790,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'offre de la société TP28, d'un montant de 38.113,92 € TTC et autorise le Maire à signer le devis s'y rapportant.

Délibération n° 2023/30 – Travaux de voirie rue de la Miterne et rue des Bruyères : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de reconstitution des trottoirs rue de la Miterne et rue des Bruyères, ainsi que la réfection de la chaussée rue des Bruyères, trois entreprises ont été consultées et ont effectué une offre :

- TP28, d'un montant de 31.761,60 € HT, soit 38.113,92 € TTC ;
- EIFPAGE ROUTE, d'un montant de 48.203,75 € HT, soit 57.844,50 € TTC ;
- GROUPE TTC, d'un montant de 38.992 € HT, soit 46.790,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCÉPTE** l'offre de la société TP28, ZA la Vallée du Saule – 1 rue des Beaux Champs – 28170 TREMBLAY LES VILLAGES, d'un montant de 31.761,60 € HT, soit 38.113,92 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 499/23YD s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

Les travaux devraient commencer en septembre 2023. Une information sera effectuée auprès des riverains.

QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique

L'opérateur BOUYGUES propose enfin une offre commerciale pour la fibre optique aux habitants de Dangers.

Parking de l'école

Monsieur Benoît PETIT, Conseiller municipal, évoque un problème de sécurité au niveau du parking de l'école et demande s'il ne serait pas envisageable de créer un accès sécurisé des piétons (essentiellement parents/enfants) en passant par le terrain du restaurant scolaire.

Le Maire lui demande d'adresser un courrier en ce sens au Président du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny et au Maire de la Commune.

Visibilité rue de la Mairie – rue du Plessis

Madame Ellen CHALLAB, Conseillère municipale, évoque un manque de visibilité à cette intersection : le Maire demandera à l'adjoint technique d'intervenir pour tailler l'arbuste gênant.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
André BELLAMY

